



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3583^e séance

Mardi 26 septembre 1995, à 11 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Mme Agnelli	(Italie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Kinkel
	Argentine	M. Di Tella
	Botswana	M. Merafhe
	Chine	M. Qian Qichen
	États-Unis d'Amérique	M. Christopher
	Fédération de Russie	M. Kozyrev
	France	M. de Charette
	Honduras	M. Urbizo Panting
	Indonésie	M. Alatas
	Nigéria	M. Ikimi
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Vondra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rifkind
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la date et l'ordre du jour de cette réunion commémorative du Conseil de sécurité ont été convenus par les membres du Conseil lors de consultations antérieures. Conformément à ce consensus, l'ordre du jour provisoire de la séance a été donné au Conseil et figure dans le document S/Agenda/3583. En l'absence d'objections, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureuse de dire qu'à cette réunion commémorative du Conseil de sécurité, les membres suivants du Conseil sont représentés par leurs Ministres des affaires étrangères : Argentine, Botswana, Chine, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique. La République tchèque est représentée par son Premier Vice-Ministre des affaires étrangères. Oman et le Rwanda sont représentés par leur Représentant permanent à l'Organisation des Nations Unies.

L'esprit de coopération manifesté par tous ceux qui sont présents ici, et qui a rendu possible cette importante réunion, est grandement apprécié de tous.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point de son ordre du jour.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue à cette réunion ministérielle du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est également un honneur pour moi, Madame la Présidente, de vous saluer en cette occasion historique — historique à deux titres : tout d'abord, elle coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation; ensuite, c'est la première fois qu'au niveau ministériel une femme préside le Conseil. C'est une confirmation du rôle essentiel que les femmes doivent jouer au plus haut niveau de la diplomatie internationale. Il est

satisfaisant que cela intervienne si rapidement après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, qui a été en elle-même un important jalon.

Ce rassemblement des ministres responsables de la conduite des affaires étrangères d'États de chaque région du monde est d'une grande importance. La présence ici de tant de personnalités éminentes est un événement apprécié et impressionnant. J'exprime à chacun ma gratitude pour sa présence ici.

Étant donné le monde complexe dans lequel nous vivons, les réunions à ce niveau sont nécessaires. Elles contribuent à renforcer cet organe, qui aujourd'hui plus que jamais joue le rôle envisagé par la Charte.

Chaque grand conflit dans l'histoire a été suivi par une période de reconstruction et de transformation. Il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de résoudre les problèmes. Ici, dans cette salle, se trouvent la responsabilité et le privilège de rechercher à définir l'avenir dans des conditions internationales fortement modifiées.

L'expérience des quelques années passées nous garantit que la tâche ne sera pas facile. Il y faudra patience et détermination. La coopération sera essentielle. Les concepts devront être réexaminés. Les institutions devront être réformées. Des approches nouvelles devront être adoptées, même si les principes fondamentaux des relations internationales restent inchangés.

Le Conseil de sécurité est lui-même un exemple impressionnant du fait que les structures et les mécanismes à notre disposition peuvent être adaptés et modifiés pour relever les nouveaux défis. Crise après crise, au cours des récentes années, les éminents représentants assis dans les sièges que vous occupez aujourd'hui ont participé au processus positif de changement et de transformation.

Le Conseil de sécurité fonctionne avec davantage de souplesse, de continuité et de créativité que jamais auparavant. Ses travaux englobent un spectre beaucoup plus vaste que dans le passé. Outre ses réponses traditionnelles à la solution des conflits, le Conseil a pris des positions d'avant-garde sur les sanctions, le déploiement préventif, les tribunaux internationaux pour les crimes de guerre, les mesures de confiance, et les nombreuses phases de la démocratisation.

Le travail a souvent été frustrant. Il y a eu des revers et des succès. Mais dans l'ensemble, l'exemple des réali-

sations du Conseil de sécurité devrait inspirer tous ceux qui sont fréquemment confrontés aux décisions difficiles à prendre en cette période d'ambiguïté et de changement.

L'ordre du jour varié et sans cesse croissant du Conseil a imposé de nouvelles exigences au Secrétariat, qui lui-même s'adapte aux réalités du monde d'aujourd'hui. Comme je l'ai souvent déclaré, je suis déterminé à rendre le Secrétariat plus efficace dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées par le Conseil. À cette fin, le processus de réforme que j'ai lancé au début de mon mandat est en cours et continuera. Si nous voulons pouvoir relever les défis à venir, il est essentiel que le Conseil de sécurité et le Secrétariat travaillent en étroite collaboration.

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil a réussi à dégager un consensus sur la plupart de ses décisions. L'esprit de coopération prévaut. De même, la relation entre le Secrétariat et le Conseil est devenue plus interactive et plus dynamique, et nous devons continuer de travailler ensemble afin d'améliorer nos méthodes et les mesures que nous prenons.

(L'orateur poursuit en français)

C'est dans cette perspective que je veux dire, une fois encore, que la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix est pour moi un réel sujet de préoccupation, notamment le fait que les États Membres doivent, à l'heure actuelle, à l'Organisation des Nations Unies plus de 3,4 milliards de dollars.

Les seules opérations dans l'ex-Yougoslavie coûtent 4,7 millions de dollars par jour. La situation présente nous oblige à limiter notre action et à prendre des mesures drastiques pour l'avenir. Et cela entraîne, à mes yeux, deux conséquences qui ne doivent pas être sous-estimées.

La première conséquence est d'ordre financier. Elle conduit l'ONU à renoncer, pour des raisons strictement comptables, à des actions qui seraient pourtant politiquement souhaitables. D'une certaine manière, chacune de nos opérations de maintien de la paix est conduite aux dépens des autres. Ainsi, les contraintes financières risquent de prendre le pas sur les exigences politiques!

Cela entraîne une seconde conséquence non moins grave, car elle est d'ordre éthique : l'Organisation des Nations Unies risque d'être contrainte de choisir ses opérations suivant des critères et pour des motifs qui vont à l'encontre des principes de l'universalité et de l'égalité

inscrits dans la Charte. Certains conflits risquent d'être oubliés pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les souffrances qu'ils engendrent, mais parce qu'ils se déroulent dans des régions qui sont moins que d'autres sous le regard du monde. L'ONU court ainsi le danger d'être accusée de pratiquer «deux poids, deux mesures» et d'utiliser un double standard dans le choix de ses actions au service de la paix.

Excellences, Mesdames et Messieurs, je suis sûr que vous êtes parfaitement conscients de tout cela. Votre présence ici aujourd'hui démontre, de façon éclatante, l'importance que vous attachez tous à la diplomatie multilatérale de l'Organisation mondiale. Cela est pour moi une source d'encouragement. Et cela doit être, pour chaque peuple et pour chaque nation, un réel sujet d'espoir!

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas.

M. Alatas (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un privilège tout particulier que de pouvoir participer à cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité en célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est de fait approprié que le Conseil de sécurité célèbre ce jalon de l'histoire de notre Organisation par une cérémonie particulière.

Ma délégation souhaite féliciter la délégation italienne d'avoir organisé cette importante réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Elle constitue une occasion unique de réfléchir posément à ce qu'a accompli le Conseil de sécurité depuis sa création, et à ce qu'il faudrait faire pour mieux renforcer son efficacité.

Il convient de rappeler que l'Organisation des Nations Unies est née alors que l'humanité était encore sous le choc des horreurs de la seconde guerre mondiale. La communauté internationale, résolue «à préserver les générations futures du fléau de la guerre» a voulu, à la Conférence de San Francisco, il y a 50 ans, créer une organisation internationale qui soit capable de prévenir ces calamités à l'avenir en établissant les conditions politiques, économiques et sociales d'un monde nouveau, plus pacifique et plus sûr. Une partie importante de cette tâche, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été confiée au Conseil.

Les grands espoirs que la communauté internationale avait placés en l'Organisation des Nations Unies, néanmoins, ont bientôt été assombris par les nuages de la guerre froide. Les nobles intentions de la Charte des Nations Unies ne pouvaient plus être pleinement réalisées dans un monde divisé entre deux blocs militaires et idéologiques rivaux en lutte pour la domination.

Le Conseil présupposait la reconnaissance d'une responsabilité plus élevée et d'objectifs communs parmi ses membres, mais, à maintes reprises, le Conseil a été paralysé justement parce que les grandes puissances ne pouvaient parvenir à l'unanimité. En conséquence, le Conseil a trop souvent été dans l'impossibilité de prendre des mesures décisives pour régler des conflits, et ses résolutions ont souvent été foulées aux pieds ou méconnues. La superposition des rivalités Est-Ouest qui pesait sur les délibérations du Conseil a rendu inapplicables même des résolutions approuvées à l'unanimité.

Mais nous ne pouvons nier que, même pendant l'ère de la guerre froide, le Conseil de sécurité soit parvenu à établir une certaine stabilité mondiale en limitant la portée et l'intensité des conflits. Ouvrant de concert avec le Secrétaire général, le Conseil a arrêté des modalités de conciliation, de médiation, de bons offices, d'établissement des faits, d'observation de trêves et de diplomatie tranquille. À maintes reprises, le Conseil a pu établir des principes directeurs pour la solution de problèmes compliqués et substituer le dialogue et la négociation aux hostilités armées.

Avec la fin de la guerre froide, une nouvelle ère dans la recherche de la paix s'est ouverte. Des percées ont été faites dans des conflits déjà anciens dans plusieurs pays et régions. À plusieurs reprises, récemment, les membres permanents du Conseil de sécurité ont reconnu les responsabilités internationales inhérentes à leur statut, et, pour la première fois, montré leur capacité d'action unie. Nous entrevoyons ainsi ce que pourrait faire le Conseil s'il pouvait se conformer strictement à ce qu'envisageait la Charte des Nations Unies.

Néanmoins, les leçons des 50 dernières années sont claires. Nous sommes invités à renforcer davantage nos institutions et à adopter des méthodes plus efficaces et plus novatrices en matière de prévention et de règlement des conflits. Nous devons reformuler la notion énoncée dans la Charte, à savoir l'action collective au service de la paix et de la sécurité, afin que l'ONU puisse mieux s'acquitter de sa fonction principale. Nous devons mettre au point un système de sécurité collective plus viable où tous les États

Membres pourraient jouer un rôle conforme à leurs capacités respectives. De cette façon, le fardeau qu'est la tâche de rendre le monde meilleur et plus sûr pour tous sera équitablement partagé par tous. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général devraient jouer leurs rôles respectifs et complémentaires pour préserver la paix, comme le prévoit la Charte.

Les opérations de maintien de la paix doivent être munies d'un mandat clair et disposer des moyens appropriés, y compris financiers, pour s'acquitter de leurs missions. Dans ce contexte, il est effectivement d'une importance critique de faire face à la grave crise financière que connaît l'Organisation; sinon, tous nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales risquent d'être bloqués. Les notions de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de diplomatie préventive doivent être adaptées aux nouvelles réalités, surtout compte tenu des changements qualitatifs qui se sont produits dans la nature des conflits. Les questions liées à l'utilisation future des pouvoirs confiés en vertu du Chapitre VII de la Charte doivent être repensées collectivement sur la base des leçons tirées de l'expérience récente.

Les profonds changements intervenus au cours des 50 dernières années devraient maintenant se refléter dans la composition du Conseil de sécurité. Un élargissement équitable et équilibré du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil, assorti de réformes dans ses méthodes et procédures de travail, rendrait le Conseil plus sensible et plus adapté aux réalités géopolitiques existantes et plus ouvert à la participation des États petits et moyens, qui constituent la majorité de l'Organisation. Il serait également opportun et pertinent de revoir la manière dont le veto est actuellement exercé, afin d'atténuer son utilisation arbitraire et d'assurer un processus de prise de décisions plus démocratique.

L'Organisation des Nations Unies n'a peut-être pas été un instrument de paix parfait mais il nous a donné 50 ans sans guerre mondiale et 50 ans d'expérience dans la recherche de la paix. Examinons le chemin parcouru, tirons de cette expérience d'utiles leçons et reprenons la route avec un regain de fermeté. Avec un engagement renouvelé, nous pourrions créer le monde de paix envisagé par la Charte, il y a 50 ans.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Honduras, S. E. M. Delmer Urbizo Panting.

M. Urbizo Panting (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame la Présidente, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de l'accession de l'Italie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. L'occasion est propice puisque nous célébrons le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

Les Nations Unies symbolisent les aspirations perpétuelles de tous les hommes qui, avec une vision de l'avenir, ont proclamé, dans le Préambule de la Charte constitutive de l'Organisation des Nations Unies, leur volonté de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de proclamer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et ont inscrit dans ses buts le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Durant le temps écoulé depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a obtenu, à notre avis, des résultats importants; elle a réussi, entre autres, à prévenir un grand nombre de conflits armés qui, en d'autres circonstances, auraient pu dégénérer en une conflagration nationale ou internationale de plus grande envergure qui aurait mis en péril l'existence même de l'espèce humaine, tout en contribuant au développement économique, social et démocratique de plusieurs États Membres. Ajoutons à ces réalisations le fait que certains pays, jadis considérés comme ennemis, sont aujourd'hui Membres de l'Organisation, ont proclamé leur attachement à la paix et accepté de se soumettre aux obligations consacrées par la Charte.

Le Conseil de sécurité s'est vu confier une responsabilité importante, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certes, durant les premières années de son existence, cet organe si important sur la scène internationale a été paralysé par un monde divisé sur le plan idéologique et par la «guerre froide». Aujourd'hui, il joue un rôle prépondérant en matière de paix et de sécurité internationales. Il y a actuellement plus de 16 opérations de maintien de la paix qui couvrent toute une série de conflits susceptibles de compromettre la stabilité internationale.

Pour le Honduras, le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas une fin en soi. Il s'agit, en fait, de jeter les bases d'un système juste et équilibré qui permette de promouvoir le développement humain et de stimuler la coopération internationale et le développement des relations économiques Nord-Sud et Sud-Sud.

D'autre part, les Nations Unies ont mené à bien, avec succès, des activités de développement humain. Les derniers sommets mondiaux sur la population et le développement, sur le développement social et sur les femmes, qui ont eu lieu en Égypte, au Danemark et en Chine, respectivement, sont des preuves éloquentes du dynamisme des Nations Unies. Il faut consolider ces acquis, au profit de la masse énorme de gens qui, dans le monde entier, se débattent dans la pauvreté extrême, sans grandes possibilités d'échapper à ce sort lamentable.

C'est sur ce problème que les Nations Unies et le monde développé devraient concentrer tous leurs efforts, afin d'améliorer la triste réalité des marginalisés qui, aujourd'hui, constituent la majorité de la population mondiale.

Pour ce qui est de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, nous estimons qu'après 50 années d'existence, l'Organisation mérite un remaniement profond de son fonctionnement afin de la rendre à même, dans la mesure du possible, de relever les défis du prochain millénaire.

À cet égard, le Secrétaire général s'est montré visionnaire, lorsque, dans son «Agenda pour la paix», il a fait remarquer que l'Organisation des Nations Unies

«ne devait plus jamais être handicapée comme elle l'a été pendant une période maintenant révolue.»

Et que, pour éviter les guerres et les conflits,

«il nous faudra déployer tous les efforts dont nous sommes capables, en vue de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de favoriser le développement économique et social durable, si nécessaire à une prospérité plus grande, soulager la misère et réduire les arsenaux d'armes de destruction massive, ou au moins, en restreindre l'emploi.»

Quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Secrétaire général a également mis à jour les buts et principes de la Charte des Nations Unies, en intégrant dans son «Agenda pour la paix» les concepts de la diplomatie préventive, du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix après les conflits. À ce titre, le Honduras fournit des contingents modestes mais significatifs au Sahara occidental et en Haïti. Nous sommes également plus que disposés à contribuer dans ce domaine dans d'autres zones géographiques du monde, où notre concours pourrait s'avérer nécessaire.

Les 50 années d'existence de notre Organisation font déjà partie de l'histoire.

Le défi que représentent les changements auxquels nous serons confrontés dans les années à venir est tout à la fois complexe et difficile à relever, mais il n'y a pas d'autre voie. Il nous faut assumer l'engagement historique et nous consacrer avec enthousiasme à forger un monde nouveau, libéré de l'intolérance politique, religieuse et raciale, un monde où les inégalités et leurs séquelles sociales n'existeraient plus, un monde de fraternité et de solidarité humaine, guidé par l'étoile de la liberté et de la démocratie.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Klaus Kinkel.

M. Kinkel (Allemagne) (*parle en allemand; texte français fourni par la délégation*) : Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, exprimer notre plaisir de voir le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, qui de plus est une femme, présider la réunion du Conseil de sécurité.

En nous réunissant aujourd'hui en séance extraordinaire, nous entendons manifester notre volonté de dresser le bilan après 50 ans et de nous tourner ensemble vers l'avenir.

Le Conseil de sécurité est le forum central au sein duquel la communauté internationale prend les décisions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité n'est plus contraint à l'immobilité. Les défis qu'il doit relever, mais aussi ses activités, se sont considérablement accrus.

Depuis sa création, le Conseil a pris plus de 1 000 décisions, dont 400 et davantage à partir de 1989. La millième résolution a été adoptée sous la présidence allemande du Conseil.

À l'heure actuelle, 68 000 Casques bleus sont engagés dans 16 missions de paix sous l'égide du Conseil de sécurité. À mon avis, cette évolution est un signe encourageant. Elle est la preuve que la communauté internationale a compris que sécurité et paix ne seront possibles que grâce

à l'action commune menée sous l'autorité des Nations Unies.

Mais ces dernières semaines, ces derniers mois, des critiques se sont fait jour de plus en plus fort, des critiques destructives, malheureusement. Ce qu'il nous faut, en fait, ce sont des critiques positives, et je crois qu'il est justifié de poser la question : qui connaît une autre solution, qui voit une organisation mieux adaptée qui puisse répondre aux mêmes problèmes et le faire mieux que le Conseil de sécurité n'a pu le faire?

Mais cette évolution a mis les Nations Unies dans une situation fort embarrassante. L'écart entre les exigences auxquelles elles doivent satisfaire et la disposition à fournir des contributions matérielles et financières des États Membres est de plus en plus important. C'est la raison pour laquelle nous sommes placés devant des choix difficiles en ce qui concerne l'avenir de la paix internationale. Le Conseil de sécurité doit trouver un juste équilibre entre son devoir d'intervenir et la nécessité de ne pas abuser de la communauté internationale en matière de solidarité et de ressources.

Dans sa déclaration du 31 janvier 1992, le Conseil de sécurité a souligné l'importance des causes économiques, sociales, humanitaires, mais aussi et surtout écologiques, de l'instabilité. À juste titre! Il doit, plus que jamais, se concentrer sur la prévention des conflits. Dans ce contexte, le soutien et l'étroite coopération des organisations régionales jouent un rôle décisif. Je ne crois pas que tout doive être porté devant le Conseil de sécurité ou l'ONU immédiatement. Il y a de nombreuses organisations régionales qui peuvent jouer un rôle très important, et cela me paraît tout à fait capital pour l'avenir.

La crédibilité et la capacité d'action du Conseil de sécurité dépendent essentiellement du fait qu'il soit reconnu par l'ensemble de la communauté internationale comme le représentant légitime de ses intérêts en matière de sécurité. La nécessité de réformer cette instance fait aujourd'hui l'objet, je crois, d'un consensus mondial. Il faut que les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes soient mieux représentés et que les méthodes de travail soient plus transparentes et renforcent la capacité d'action du Conseil de sécurité et son caractère représentatif.

L'Allemagne a, avec le soutien d'un grand nombre d'États Membres, exprimé l'intérêt que revêt pour elle son admission comme membre permanent du Conseil de sécurité. Que l'Allemagne soit disposée à prendre davantage de responsabilités, également dans ce cadre, est le dévelop-

pement logique de notre engagement en faveur des Nations Unies.

La coopération, l'imbrication des intérêts, l'action commune et solidaire comme base de la sécurité et du développement à l'échelon mondial : telle est aujourd'hui et sera demain la devise fondamentale de notre politique étrangère. C'est avec cette conviction que nous nous engageons en faveur de l'unification européenne, et c'est également dans ce sens que nous souhaitons apporter une contribution au Conseil de sécurité.

Le Gouvernement fédéral est décidé à tout faire pour que le Conseil de sécurité soit, également dans les décennies à venir, à la hauteur de la mission que la Charte lui a confiée : celle de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hervé de Charette.

M. de Charette (France) : La commémoration du cinquantième anniversaire de notre Organisation n'eût pas été complète sans que le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confère une responsabilité primordiale à cet égard, réaffirme solennellement son engagement à maintenir la paix et la sécurité internationales ainsi que sa détermination à oeuvrer, de concert avec les autres organes des Nations Unies, pour relever les défis du prochain demi-siècle.

Qu'il me soit donc permis, Madame la Présidente, tout d'abord de vous exprimer toute l'appréciation de la France pour l'heureuse initiative qu'a prise l'Italie d'organiser cette réunion au niveau des ministres des affaires étrangères.

Les membres de notre Conseil sont ainsi mis en mesure d'exprimer leurs vues sur le système de sécurité collective de la Charte et de tirer les leçons et les enseignements des expériences passées.

Je souhaiterais également rendre hommage à cette occasion à l'action du Secrétaire général de notre Organisation, dont l'intervention devant ce Conseil témoigne, une fois encore, de la volonté et de la lucidité qui l'animent dans la recherche d'une efficacité accrue des Nations Unies.

La France a déjà eu, à maintes reprises, l'occasion de présenter ses vues sur les modalités de l'élargissement de notre Conseil afin de le mettre mieux à même d'assurer les missions difficiles et multiples qui lui incombent.

Je ne rappellerai pas ici le détail de nos conceptions, mais je souhaiterais souligner l'attachement de la France à conforter l'élan du groupe de travail de l'Assemblée générale de façon à aboutir rapidement. Deux principes guideront la France dans cet exercice : la nécessaire efficacité du fonctionnement du Conseil, qu'il faut préserver, mais aussi la représentativité indispensable qu'imposent les mutations du monde contemporain.

La France a également manifesté le souci de mieux répondre à la demande de transparence qui s'est fait jour, sans pour autant que soit obérée la capacité du Conseil de prendre rapidement les décisions qui s'imposent. C'est pourquoi mon pays a pris, l'an dernier, une initiative afin que toute la place qui lui revient soit faite au débat public dans le processus de décision.

Alors même que les critiques ne sont pas ménagées à l'Organisation, à notre Conseil, que des accusations d'inaction, voire d'impuissance, sont si souvent portées, il suffit de dresser le bilan des engagements des Nations Unies dans le règlement des conflits nés ou hérités de la guerre froide ainsi que de nouvelles crises apparues dans le sillage de l'effondrement des blocs pour se convaincre que le monde a besoin des Nations Unies.

Un bilan équitable devrait aussi mettre en lumière la contribution irremplaçable des Nations Unies : la démocratie reconstruite en Namibie comme en Haïti, la paix retrouvée au Cambodge, les milliers de vies humaines épargnées en ex-Yougoslavie. Je souhaiterais, à cette occasion, rendre hommage à l'action exemplaire de tous les personnels qui ont servi sous le drapeau des Nations Unies au succès du maintien de la paix ou du rétablissement de la paix, au prix souvent d'un tribut particulièrement lourd en vies humaines. Il n'en demeure pas moins que d'immenses progrès restent à faire. De profonds changements sont nécessaires. La réforme de l'ONU ne peut plus attendre.

La construction européenne, axe majeur de la politique étrangère de la France, témoigne de la capacité d'impulsion que peuvent revêtir les réconciliations historiques. C'est pourquoi la France apporte partout son soutien à l'affirmation des solidarités et des cadres régionaux. La France estime que les organisations régionales que la Charte encourage à travailler au règlement pacifique des différends peuvent apporter une contribution à la paix et la stabilité

internationales, conformément aux principes des Nations Unies.

Cependant, selon les termes mêmes de celle-ci, adoptée il y a 50 ans à San Francisco, l'ONU demeure l'enceinte exclusive pour l'organisation de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. Lorsqu'une crise exige une solution contraignante, la Charte nous fait obligation de nous en remettre au Conseil de sécurité. Il lui revient, et à lui seul, de décider de mesures de contrainte ou d'emploi de la force, d'en fonder ainsi la légitimité et d'exprimer la volonté de la communauté internationale tout entière.

Que ce cinquantième anniversaire de l'Organisation nous conduise à saluer les succès obtenus à ce jour, mais plus encore à affirmer notre détermination à réformer les Nations Unies et à mettre cette Organisation et notre Conseil en mesure de relever les défis du XXI^e siècle. Cette volonté politique de tous les membres de la communauté internationale sera en effet le meilleur garant de la pleine réalisation des idéaux de la Charte de San Francisco.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la France des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Qian Qichen.

M. Qian Qichen (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Madame la Présidente et Ministre des affaires étrangères de l'Italie, pour la manière dont vous dirigez les travaux de cette importante réunion du Conseil au niveau des ministres des affaires étrangères.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il est très important pour nous d'avoir un échange de vues ici sur la façon dont le Conseil de sécurité peut mieux répondre à la nouvelle situation et jouer un rôle plus efficace.

Au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la création des Nations Unies et, en particulier, au cours de ces dernières années, le Conseil de sécurité a joué un rôle utile dans l'apaisement des conflits régionaux et la promotion d'un règlement pacifique des litiges internationaux. L'histoire de cette période nous amène à penser que les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies consacrent les principes universellement reconnus du droit international. Chaque fois que ces principes sont respectés, le Conseil de sécurité est en mesure de jouer le rôle qui est le sien; dans

le cas contraire, il connaît des revers ou des échecs. En tant que moyen important dont dispose le Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont accrues en nombre, en ampleur et leur mandat a été élargi au cours des dernières années. Nous pensons qu'en matière de déploiement préventif, d'envoi de forces de maintien de la paix ou de consolidation de la paix après les conflits, le Conseil de sécurité doit respecter strictement la Charte des Nations Unies et les normes régissant les relations internationales, en particulier ces importants principes que sont le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres, le règlement pacifique des différends, l'impartialité et la recherche du consentement et de la coopération préalables des parties concernées. Sinon, au lieu d'aboutir aux résultats positifs attendus, les opérations de maintien de la paix deviennent inefficaces et peuvent même donner lieu à un dilemme. Si nous examinons ce qui a été fait ces dernières années, nous constatons que les opérations des Nations Unies menées au Cambodge et au Mozambique ont été des réussites contrairement à celles menées en Somalie et en Bosnie-Herzégovine. Il nous faut en tirer les enseignements.

Nous sommes d'avis que, aussi complexe que soit un litige entre États ou un conflit interne dans un pays, nous devons encourager les parties concernées à rechercher des solutions pacifiques grâce à la négociation et au dialogue, car c'est là la seule voie juste et efficace conduisant à un règlement global et durable. Les pratiques d'imposition de sanctions, du recours à la force militaire ou même de l'élargissement d'une guerre en vue d'y mettre fin ne favorisent pas un règlement. Au contraire, elles ne feront que compliquer la situation et ajouter aux difficultés qui jalonnent la voie d'un règlement éventuel.

Il faut également souligner que les conflits régionaux dans le monde d'aujourd'hui ont des causes complexes. Il est à la fois non réaliste et impossible pour l'Organisation des Nations Unies — y compris le Conseil de sécurité — de résoudre tous les problèmes. De ce fait, le Conseil de sécurité doit prendre pleinement en considération les capacités de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans le domaine des ressources humaines, matérielles et financières et agir dans le cadre de ces capacités.

Nous sommes pour des réformes appropriées et rationnelles du Conseil de sécurité pour lui permettre de mieux répondre aux exigences de l'évolution de la situation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'outre l'accroissement du nombre

des membres du Conseil et l'amélioration de la transparence dans ses travaux, la communication et la coordination entre le Conseil et l'Assemblée générale et les autres institutions doivent être également renforcées afin que ses décisions reflètent mieux les intérêts de tous et les aspirations communes de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que de cette façon que les résolutions et les décisions du Conseil de sécurité peuvent bénéficier d'un large soutien des Membres de l'Organisation des Nations Unies et, de ce fait, acquérir une plus grande autorité.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine appuie les efforts que cet organe déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément au mandat qui lui est conféré par la Charte. Comme le dit un vieux dicton chinois, «L'expérience passée aide à acquérir de nouvelles connaissances». En ce cinquantième anniversaire de la création de cette instance internationale, nous espérons que le Conseil de sécurité, en examinant le passé et en tirant parti de son expérience, accomplira mieux les nobles tâches que lui a confiées la Charte dans sa marche historique vers un nouveau siècle. C'est là un test majeur pour le Conseil de sécurité et aussi, à une plus grande échelle, pour les espoirs que nourrit ardemment la communauté internationale à cet égard. La Chine est prête à travailler de concert avec les autres États Membres à la réalisation de cet objectif.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Botswana, S. E. le lieutenant-général Mompoti Merafhe.

M. Merafhe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous voir présider cette réunion de célébration tenue par le Conseil de sécurité. Votre pays, l'Italie, et le Botswana entretiennent des relations bilatérales étroites. Nous sommes donc heureux de voir une amie à la direction de cette auguste assemblée. Nous vous exprimons nos félicitations.

Le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies nous fournit une occasion unique d'examiner ses réussites et ses insuffisances et de réfléchir sur ce que cet organe mondial représente pour nous tous.

Les Nations Unies ont été créées au lendemain de l'une des guerres les plus dévastatrices de l'histoire de

l'humanité. L'ONU a été créée notamment pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre». Cet objectif a largement été réalisé, vu qu'il n'y a pas eu de guerre majeure au cours des 50 années d'existence de l'Organisation. Toutefois, durant la même période, des conflits locaux ou régionaux ont entraîné un nombre plus élevé de pertes humaines que durant la seconde guerre mondiale.

Au niveau local ou régional, les générations futures ne sont donc pas encore préservées du fléau de la guerre. Les conflits qui font rage actuellement en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Sierra Leone, le génocide perpétré contre le peuple rwandais l'an dernier et la situation instable au Burundi, pour ne citer que quelques exemples, illustrent cette réalité. L'absence de succès dans le règlement de conflits ne peut toutefois être imputée à l'Organisation seule.

Les parties aux conflits qui souvent ne répondent pas aux appels des Nations Unies à la cessation des hostilités ou qui défient même l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies, doivent assumer la plus grande part de responsabilité dans l'échec du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Là où les parties ont coopéré avec les Nations Unies — en Namibie, au Mozambique, au Cambodge, en El Salvador et, à présent, en Angola et en Haïti, pour citer ces quelques exemples récents — les résultats ont été des succès retentissants.

Ma délégation croit fermement en l'égalité souveraine de chaque État Membre. L'importance de chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies ne dépend pas de sa puissance ou de sa richesse. Elle tient plutôt à la contribution qu'il apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion et à l'exercice des droits fondamentaux de l'homme et des libertés et au bien-être économique pour tous et, en fin de compte, à l'élimination graduelle des autres problèmes auxquels la société moderne est en butte qui font que la guerre et les conflits sont un spectre toujours présent dans la vie des hommes.

Les quelques États Membres de l'Organisation des Nations Unies riches et puissants ne doivent pas utiliser leur pouvoir pour faire obstacle aux aspirations, intérêts et politiques nationaux des États pauvres en nombre majoritaire. Ils doivent plutôt utiliser ce pouvoir pour mettre fin à la pauvreté et pour redresser la situation économique et sociale des États petits et pauvres et des couches sociales les plus démunies de ces pays. De même, les pays en développement en nombre majoritaire ne doivent pas utiliser la puissance de leur nombre pour contrecarrer les intérêts nationaux des grandes puissances, car il en résulterait une

impasse internationale sur laquelle butteraient des questions d'importance décisive pour l'humanité.

Nous sommes suffisamment pragmatiques et réalistes pour savoir qu'une convergence totale d'intérêts nationaux au sein des États Membres pour mener une action collective en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales serait très difficile à atteindre. Cela serait le cas même dans la meilleure des situations, tant que le système d'État-nation demeure le facteur prédominant des relations internationales. Nous sommes aussi pleinement conscients du fait que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial ou un super-État. Elle ne peut agir ou fonctionner efficacement que sur la base de l'autorité et des éléments de souveraineté nationale que les États Membres veulent bien lui concéder.

En d'autres termes, l'Organisation des Nations Unies ne peut agir positivement que dans la mesure où ses États Membres le souhaitent. Évidemment, il est nécessaire de réaliser un équilibre entre les intérêts nationaux des États membres du Conseil de sécurité et les implications internationales plus larges de l'action ou de l'absence d'action à la lumière des menaces à la paix. Et cela n'est pas une tâche facile.

Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit servir de creuset pour l'harmonisation et la coordination de ces intérêts et politiques nationaux pour faire en sorte que les intérêts plus larges des peuples du monde en matière de paix et de sécurité ne soient pas compromis.

Dans les situations où il est absolument nécessaire de transférer une partie de l'autorité du Conseil de sécurité à des accords régionaux pour dissuader ou empêcher l'aggravation d'un conflit, le mandat des accords régionaux doit être clairement défini.

Cela doit comprendre les objectifs visés et les moyens d'y parvenir, ce qui peut ou ne peut être fait sans consultations préalables avec le Conseil, et d'autres restrictions au mandat des accords régionaux permettant de s'assurer que l'autorité, la crédibilité et le respect des Nations Unies ne sont pas compromis. Il est de la plus haute importance que les Nations Unies conservent leur impartialité dans toutes les situations de conflit.

Le Conseil de sécurité ne devrait jamais prendre parti, que ce soit par action ou par omission, dans un conflit, car cela risquerait de le conduire à sa perte : il ne peut être à la fois un agent de paix et celui qui fait respecter la paix sans

compromettre la finalité même de la justice et la possibilité d'une paix plus durable à long terme.

Ceux d'entre nous qui ont émergé des cendres d'une région desséchée par le feu infernal de la haine raciale et de l'oppression en Afrique australe en ont tiré une grande leçon : la liberté d'un pays, grand ou petit, riche ou pauvre, implique que ce pays permette aux autres pays de jouir de leur liberté. S'il n'est pas possible d'y parvenir à l'échelle universelle, il y aura moins d'espoir pour la paix mondiale. Au moment où nous célébrons cette occasion prometteuse, nous devons aussi renouveler notre engagement envers les nobles idéaux qui ont inspiré les pères fondateurs de notre Organisation et réaffirmer notre foi en l'efficacité des Nations Unies, ainsi qu'en leurs buts et principes.

Mais dans une égale mesure, redoublons aussi d'efforts pour assurer que le Conseil de sécurité continue d'être à l'écoute de la volonté d'un monde rendu malade et affaibli par les conflits.

Pour la postérité, nous nous devons d'instaurer un monde propice à la paix.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires internationales, du commerce international et du culte de l'Argentine, S. E. M. Guido Di Tella.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un plaisir tout particulier pour moi de voir l'Italie présider cette réunion importante, compte tenu entre autres de l'amitié profonde qui unit nos deux pays par des liens indéfectibles.

Il y a presque 50 ans, sous la présidence de l'Australie, le Conseil de sécurité se réunissait pour la première fois.

Cet anniversaire est l'occasion de prendre un court répit dans les activités constantes du Conseil de sécurité pour tenter de réfléchir à ce qui a été accompli et à ce qui reste à accomplir.

La guerre froide, qui a marqué de façon indélébile ces décennies, s'est jouée au Conseil de sécurité comme sur aucune autre scène. La succession de vetos réciproques, la dureté des échanges, la portée modeste de beaucoup de ses résolutions et, par-dessus tout, ses silences devant de graves crises qui affectaient la paix et la sécurité internationales,

témoignaient de l'étroite marge de manoeuvre du Conseil de sécurité et des Nations Unies, alors confrontés à une lutte stratégique irrésistible qui détruisait l'espoir même de toute solution multilatérale.

À la fin de la guerre froide, nous avons tous pris conscience du fait que les Nations Unies avaient à leur portée une occasion nouvelle et peut-être unique. Seulement trois ans après cette formidable manifestation d'espoir, nous recommençons à ressentir au plus profond de nous un sentiment de doute et une certaine inquiétude.

Face à l'incertitude, on peut se demander si cette vision furtive d'un nouvel ordre mondial tant attendu, un nouvel ordre mondial plus juste, plus compatissant et plus pacifique, n'était pas tout simplement qu'un mirage.

Toutefois, en rompant clairement avec le passé, le Conseil n'est pas resté indifférent devant des situations qui touchaient ou menaçaient directement la paix et la sécurité internationales.

Les crises au Cambodge, au Rwanda, au Liban, en Géorgie, en Somalie, au Mozambique, en ex-Yougoslavie, en Iraq et au Koweït, en Haïti, en Angola, au Moyen-Orient et dans beaucoup d'autres régions sont systématiquement examinées afin de trouver des solutions à tous ces drames humains.

Personne ne peut maintenant soutenir que cet organe est exclu de l'examen et du règlement de graves crises internationales, comme c'était malheureusement le cas auparavant.

Chaque fois qu'elle a eu l'occasion de participer au Conseil, l'Argentine s'est efforcée d'apporter une contribution proportionnelle à la grande responsabilité qui échoit aux membres du Conseil.

Il en fut ainsi au tout début de l'Organisation, pendant la crise de Berlin, en 1948. L'Argentine a également participé activement au règlement d'autres questions importantes dont le Conseil a été saisi, notamment en matière de décolonisation, avec la question de la Namibie, et dans le cadre du processus faisant suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1967, qui a conduit à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 242 (1967), événement marquant dans le règlement de la question du Moyen-Orient. Chaque fois, comme pendant la session actuelle, nous nous efforçons d'agir avec impartialité et conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte.

Le rôle central des opérations de maintien de la paix dans les travaux du Conseil de sécurité ne doit pas être oublié. On ne saurait trop insister sur cette question, car les opérations de maintien de la paix incarnent les espoirs les plus élevés, ainsi que les frustrations légitimes d'un grand nombre de gens.

Seize opérations en cours, 80 États impliqués et plus de 60 000 soldats sur le terrain sont des signes indéniables d'une nouvelle volonté et d'un engagement sans précédent envers les opérations de maintien de la paix de la part de la majorité des membres de la communauté internationale.

Néanmoins, il y a eu certaines critiques des opérations de maintien de la paix à la lumière de perspectives limitées. En réponse à ces objections et au scepticisme facile qu'elles entretiennent, il vaut toujours la peine de souligner encore une fois la légitimité incomparable d'une force multinationale agissant sur les instructions du Conseil, ce qui est de beaucoup préférable aux autres options qui risquent, tôt ou tard, de conduire à des solutions unilatérales.

L'Argentine appuie la communauté internationale dans son effort. Nous y avons généreusement contribué avec plus de 9 000 militaires, du matériel, des hôpitaux sur le terrain, des navires et des avions, qui, loin de nos frontières, ont démontré par une action concrète l'authenticité de notre engagement envers le renforcement des Nations Unies.

Notre participation aux opérations de maintien de la paix, que nous réaffirmons maintenant, et à laquelle nous nous engageons pour l'avenir, est un exemple clair de la façon dont tous les pays peuvent contribuer à cette entreprise, s'impliquant dans le règlement des crises internationales et conférant à leurs forces armées un rôle de premier plan dans le processus mondial. Les opérations de maintien de la paix sont l'axe autour duquel doivent se dérouler les mesures destinées à instaurer un vrai système de sécurité collective.

Les temps changent, les défis également, des défis que le Conseil de sécurité devra sans aucun doute relever. Le terrorisme international est un des fléaux de ce nouveau scénario international d'interdépendance et de mondialisation croissantes. Personne n'est à l'abri de ses attaques. Des questions et des problèmes apparemment étrangers à une région du monde y émergent soudainement avec une force brutale, fauchant des vies innocentes dans des coins éloignés de la planète qui pourraient à tort se considérer comme à l'abri de telles crises.

Mon pays a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur cette question à la suite d'horribles attaques terroristes. Depuis, de nouveaux épisodes récurrents n'ont fait que confirmer nos craintes. Le terrorisme international ignore les frontières, réduit le pouvoir des États et déstabilise des régions entières. C'est un défi auquel la communauté internationale n'a pas encore fait face avec la détermination et la cohésion nécessaires pour sa prévention et son éradication.

À notre grande consternation, le terrorisme international est un point insidieux de l'ordre du jour de la sécurité internationale; le Conseil de sécurité ne peut se permettre de l'ignorer.

La prolifération des armes de destruction massive et des technologies connexes est un autre nouveau développement inquiétant dont le Conseil de sécurité doit se saisir. Dans la déclaration publiée par le Conseil à la séance qu'il a tenue en 1992 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, la prolifération des armes de destruction massive a été à juste titre considérée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, à l'exception de cette définition franche du problème, le Conseil n'a presque rien fait pour s'occuper d'une question assimilée à une menace concrète et actuelle.

L'Argentine s'est efforcée de renforcer le rôle du Conseil dans ces domaines par des initiatives spécifiques.

Dans la même veine, nous avons attiré l'attention du Conseil sur des questions plus délicates, comme le trafic illégal d'armes. À notre avis, seules des mesures concertées et cohérentes de la communauté internationale peuvent s'avérer un antidote efficace contre ces pratiques illégales et potentiellement déstabilisatrices.

On a beaucoup parlé de la façon dont on pourrait réformer le Conseil afin de le revitaliser.

Depuis qu'elle siège au Conseil, notre délégation n'a cessé de prôner des changements dans la procédure du Conseil en encourageant les consultations, en appuyant ses missions et en suscitant un dialogue plus poussé entre les États qui contribuent aux opérations de maintien de la paix. Cela permettrait d'avoir un Conseil plus efficace et plus transparent.

Nous estimons que l'élément fondamental à préserver à cet égard, c'est la garantie de l'efficacité de l'action du Conseil, qui doit être opportune et souple face aux crises internationales. Sa restructuration n'aura de répercussions

que si elle repose sur des bases réalistes et répond à des critères objectifs. C'est ainsi que l'entendaient nos prédécesseurs lorsqu'il y a 50 ans ils ont doté le Conseil d'une structure adaptée aux exigences de la réalité à laquelle ils étaient alors confrontés.

À cet égard, nous devons examiner, sur la base d'un large consensus, des formules novatrices visant à obtenir une plus grande représentativité. On pourrait le faire par le biais d'un système de roulement qui permette aux pays épris de paix de toutes les régions de devenir plus souvent membres du Conseil de sécurité. Car aujourd'hui certains pays doivent, pour diverses raisons, attendre de nombreuses années avant de siéger à leur tour au Conseil.

Il y a 50 ans, les Nations Unies se sont engagées sur une voie, bien décidées à ériger un monde plus juste et plus pacifique. Aujourd'hui, nous en avons la volonté quasiment visionnaire et nous avons la chance de le faire dans une Organisation des Nations Unies sensible aux questions et aux problèmes à résoudre, engagée dans la quête de solutions aux principales crises internationales et de plus en plus partie prenante dans le développement économique, les droits de l'homme, les problèmes sociaux et écologiques.

Il n'y a qu'aux Nations Unies que le succès dépend d'efforts conjoints. Une fois ce succès obtenu, il appartient à tous. Employons-nous à préserver et à renforcer l'efficacité et la souplesse de cette instance de paix.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. l'honorable Warren Christopher.

M. Christopher (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je vous félicite et je félicite l'Italie d'assumer la présidence en cette très importante année commémorative. C'est pour moi un honneur de représenter les États-Unis à une séance de cette importance.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois un matin de janvier 1946, les nations du monde se relevaient de la guerre. Elles étaient profondément conscientes de leur impuissance passée à préserver la paix. Mon prédécesseur, Edward Stettinius, qui représentait les États-Unis à cette première réunion, a dit de l'ONU que c'était, non pas un parachèvement, mais un début. Ce furent

des débuts difficiles car, une fois achevé l'échange de civilités, le Conseil s'est trouvé divisé sur des questions telles que l'Iran, la Grèce et l'Indonésie.

Aux moments critiques dans les années qui ont suivi, les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, ont surmonté les divisions pour nous aider à édifier un monde plus pacifique et plus sûr. Par exemple, la fermeté du Conseil de sécurité face à l'agression iraquienne dans le golfe Persique a donné une nouvelle vie à l'objectif fondamental de la Charte. Du Cambodge au Mozambique, en passant par El Salvador, les forces des Nations Unies ont aidé les survivants de certaines des pires catastrophes du siècle à se construire une nouvelle vie plus libre. Le personnel dévoué des Nations Unies a apporté de la nourriture aux affamés dans certaines des régions les plus reculées de la terre. Il a éradiqué des maladies infectieuses et réduit la mortalité infantile partout dans le monde. Nous savons que l'ONU a réussi dans ses tâches en alliant la force d'États individuels et en représentant la volonté du monde dans son ensemble.

Mais l'ONU a également évolué et grandi d'une façon que ses fondateurs n'auraient même pas pu imaginer. Sa structure et ses finances n'ont pas évolué au rythme de ces changements rapides, et c'est ainsi que notre structure et nos finances sont aujourd'hui soumises à des pressions extrêmes.

Les États-Unis attachent beaucoup d'importance au succès des Nations Unies et au rôle qu'ils jouent à cet égard. Nous pensons que la participation, le leadership et l'appui américains sont essentiels si l'on veut que les Nations Unies soient efficaces. Je puis vous assurer que le Président Clinton est bien décidé à faire en sorte que nous nous acquittions de nos obligations envers l'Organisation, obligations que nous avons contractées aux termes de la Charte.

Pour maintenir l'appui dont jouit l'ONU, nous devons refondre l'Organisation comme si la nous créions une nouvelle fois aujourd'hui. Bien sûr, l'ONU doit continuer à relever les défis, ce pourquoi elle a été créée. Mais à l'aube du XXIe siècle, l'ONU doit aussi faire face aux nouveaux problèmes de sécurité de l'heure : en luttant contre la prolifération, en luttant contre le terrorisme, en luttant contre le crime, en luttant contre les stupéfiants et en cherchant à stopper la détérioration de notre environnement. Ces menaces ont pris des dimensions nouvelles dans notre monde de plus en plus interdépendant. Ce sont des menaces que l'on ne peut contrer que sur une base multilatérale.

Aussi, le Conseil de sécurité a-t-il tout particulièrement la responsabilité d'y faire face.

Pour relever ces défis, l'ONU doit devenir plus précise, plus efficace et plus responsable. Ses ressources limitées doivent servir à régler les problèmes mondiaux les plus pressants. Tous les pays, grands et petits, ont l'obligation de veiller à ce que l'ONU fixe des priorités rigoureuses et claires, afin que chacune de nos activités à l'ONU réponde à nos attentes et mérite notre appui. L'objectif primordial de l'ONU est de sauver des vies et d'améliorer les conditions de vie. Avec un objectif aussi noble, nous ne pouvons certainement pas nous permettre de gaspiller du temps ou de l'argent.

Nous devons aussi décider de maintenir et d'améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité. L'Allemagne et le Japon devraient en devenir des membres permanents. Chaque région devrait être représentée de façon équitable, sans que le Conseil devienne pour autant trop grand ou trop lourd pour être efficace.

Il faudra du temps bien sûr pour que l'ONU devienne aussi efficace qu'elle doit l'être pour répondre aux anciens comme aux nouveaux objectifs que nous avons fixés. Mais c'est une raison de plus pour commencer dès maintenant et pour redoubler d'efforts. À la différence de nos prédécesseurs en cette matinée de janvier 1946, nous ne sommes pas fondamentalement divisés. Nous avons aussi un demi-siècle d'expérience derrière nous et une bonne idée — je crois — de ce qu'il faut faire. Nous pouvons, nous devons nous attendre à avoir d'ici la fin de l'année un plan concret de changements et la volonté de passer des projets aux actes.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. le très honorable Malcolm Rifkind.

M. Rifkind (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de présider cette séance historique du Conseil de sécurité.

Le monde dans lequel la Charte des Nations Unies a été rédigée il y a 50 ans était très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Mais la Charte et le Conseil de sécurité ont résisté à l'épreuve du temps. Ils restent au

centre de la conduite des relations internationales. Même durant la guerre froide, les résolutions du Conseil de sécurité ont joué un rôle important dans les efforts visant à maintenir une paix fragile dans des régions de conflit comme le Moyen-Orient et Chypre, ainsi qu'en indiquant la voie conduisant à des solutions justes. Des opérations de maintien de la paix ont été conçues, et la notion de maintien de la paix a été développée.

La fin de la guerre froide a également permis au Conseil de sécurité de travailler sur la base du consensus, d'une façon qui a transformé son influence et son efficacité. Mais l'apparition récente de menaces à la paix et à la sécurité internationales d'un genre nouveau et très différent a placé le Conseil devant d'autres défis plus complexes. Les membres du Conseil se sont unis pour s'attaquer aux menaces que représentent le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et l'agression patente comme celle qui s'est produite au Koweït en 1990.

Rien n'a mis le consensus à plus rude épreuve que l'atroce guerre en Bosnie, mais le fait que les membres du Conseil ont continué d'accorder une grande valeur au travail consensuel a sans aucun doute aidé à contenir le conflit, à éviter que le poison ne se répande sur une plus grande région du monde et à garder l'espoir de paix. Ces dernières années — en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine — le Conseil a fait face aux problèmes des États déchirés par des conflits civils et aux crises complexes dans lesquelles les dimensions politiques, militaires et humanitaires sont inextricablement mêlées. Il reste l'organe vers lequel les peuples se tournent pour résoudre les crises les plus difficiles. En dépit des critiques, en dépit des échecs, le bilan reste, à notre avis, extrêmement positif.

La gestion des opérations de maintien de la paix qui ont reçu mandat ici a utilisé au maximum les ressources et placé des fardeaux encore plus grands sur les États Membres des Nations Unies. Peu de ministères de la défense sont aussi petits que le Département des opérations de maintien de la paix de cette organisation, qui n'a que 300 personnes pour superviser les activités de pas moins de 70 000 hommes de troupe sur le terrain. Ces soldats de la paix opèrent dans des environnements difficiles et souvent éloignés et hostiles. De nombreuses leçons, politiques et opérationnelles, ont été apprises. Rien n'aurait été possible sans les contributions des membres des Nations Unies qui fournissent des contingents. Les améliorations visant la transparence entre les membres du Conseil et les pays qui fournissent des contingents sont parmi les événements positifs les plus récents dans les affaires du Conseil.

La Grande-Bretagne est fière d'être le pays qui fournit actuellement le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix. Les hommes et les femmes de nos forces armées sont aux côtés des Nations Unies de la Géorgie à l'Angola. Nous travaillons également avec d'autres pays pour mettre au point de nouveaux mécanismes ici, en Afrique, et dans les opérations sur le terrain, qui, nous l'espérons, renforceront la capacité de prévention des conflits des Nations Unies, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, conformément à la Charte. Mais, même à cette réunion de commémoration, aucun d'entre nous n'ignore le triste fait que la crise financière imminente des Nations Unies pourrait saper nos entreprises collectives. Des membres importants ne versent pas leurs contributions. On a eu recours au financement volontaire pour les activités de maintien de la paix. Et les pays qui fournissent des contingents portent le fardeau de la dette des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix qui n'ont pas été financées et celles menées au titre du budget ordinaire. Cette situation ne peut pas durer. Le jour où les créanciers se révolteront n'est peut-être pas éloigné. Alors qui assumera les coûts du conflit encore plus grand et les souffrances humaines qui en découleront? Le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de répondre à cette question, mais une réponse devra rapidement être trouvée.

Une autre question importante se pose au Conseil : celle de sa future composition et du nombre de ses membres. La position de la Grande-Bretagne est bien connue, et je viens de la répéter à l'Assemblée générale. À notre avis, l'accord consensuel qui est une habitude productive, dépend de nombres opérationnels, et un plus grand nombre de membres ne saurait garantir en lui-même une plus grande représentativité du Conseil. Nous appuyons donc un élargissement de la composition du Conseil qui permettrait de maintenir son efficacité. Nous reconnaissons que certains pays, en vertu de leurs intérêts globaux et de leur contribution à la paix internationale, devraient être invités à accepter les responsabilités de membres permanents. Nous sommes d'accord pour que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents du Conseil. Il faut maintenant passer de la phase de la discussion à celle de la négociation et des décisions véritables.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer l'attachement continu de mon pays, dans la lettre et dans l'esprit, à l'efficacité des travaux indispensables du Conseil de sécurité et des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux

affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Andrei Kozyrev.

M. Kozyrev (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : C'est un plaisir pour nous de saluer la délégation de l'Italie, qui préside cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité, car l'Italie est un pays avec lequel la Russie a toujours eu des relations amicales. Les 50 dernières années ont montré de façon éclatante la perspicacité manifestée par les fondateurs des Nations Unies en établissant le Conseil de sécurité. Durant l'époque qui a succédé à l'affrontement, le Conseil de sécurité a joué un rôle positif dans le règlement de douzaines de conflits. Néanmoins, le caractère commémoratif de notre réunion nous oblige non seulement à célébrer les succès, mais également à reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour accroître l'efficacité des travaux du Conseil.

Tout d'abord, il est nécessaire d'améliorer le partenariat entre les membres du Conseil de sécurité, notamment les membres permanents. Je tiens à assurer les membres que la Russie démocratique n'abandonnera pas la voie qu'elle a choisie dans les efforts qu'elle déploie afin de réaliser ses aspirations en tant que nation et en tant qu'État, non en ayant recours à l'affrontement ou au diktat, mais grâce à un partenariat, sur un pied d'égalité, conformément à son rôle et à ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Cependant, les tentatives faites par un État ou un groupe d'États pour monopoliser le règlement des problèmes internationaux et s'appuyer uniquement sur des alliances militaires plutôt que sur une Organisation des Nations Unies renforcée peuvent être aussi dangereuses que la guerre froide elle-même pour ce qui est de l'intégrité du monde et des travaux du Conseil de sécurité.

Nous croyons que le Conseil de sécurité doit se livrer à une analyse approfondie de la question de l'amélioration des mécanismes des sanctions et du maintien de la paix. De nombreux orateurs ont soulevé cette question. Ce qui importe encore davantage, c'est que les décisions prises sur ces mesures et leur application ne devraient susciter aucun doute quant à leur impartialité.

Nous partageons la préoccupation exprimée à cet égard par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et nous l'appuyons. Ni les sanctions ni les opérations de maintien

de la paix ne devraient servir d'instruments de vengeance ou de châtement à l'encontre de nations tout entières. Parmi les principaux critères devraient figurer des objectifs transparents, des conditions claires et un mécanisme permettant de mettre fin aux opérations ou de lever les sanctions. Le moment est venu d'examiner l'élargissement de la définition de la sécurité. Cela est devenu nécessaire pour tenir compte des réalités du monde d'après-affrontement, où figurent au premier plan des menaces encore plus sérieuses se manifestant à l'intérieur de certains États, les conséquences des crises économiques et financières majeures, les catastrophes causées par l'homme, le terrorisme international et le trafic illicite des stupéfiants. Je crois que cela est dans la ligne des idées exprimées sur ce sujet par le Secrétaire d'État Warren Christopher hier à l'Assemblée générale.

Je propose que le Conseil de sécurité tiende une session extraordinaire pour procéder à un échange de vues entre les États Membres sur les nouveaux défis lancés à la sécurité. Il serait peut-être également possible de tenir une réunion extraordinaire du Conseil sur le problème du terrorisme international.

Les murs de cette salle se souviennent de l'atmosphère de la guerre froide, où la suspicion mutuelle et l'affrontement prédominaient. L'une des réalisations principales et les plus précieuses du Conseil ces dernières années a été l'apparition d'un nouvel esprit et de nouvelles relations entre ses membres. Je crois que les Représentants permanents de nos pays méritent nos louanges à ce titre. Parfois ils ont mené des négociations 24 heures sur 24 ici, à la recherche de décisions importantes et mutuellement acceptables. Nous sommes tous responsables du maintien de cette culture complexe de coopération constructive. C'est là la tâche des 50 années à venir.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le Chef Tom Ikimi.

Chef Tom Ikimi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, en cette occasion, alors que le monde entier est réuni, telle une famille, pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, vous remercier d'avoir convoqué cette réunion du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères. Nous louons l'initiative prise par votre pays de nous réunir aujourd'hui, et nous

sommes certains que sous votre direction cette séance commémorative sera couronnée de succès.

Il y a 50 ans, le monde émergeait des ravages causés par la seconde guerre mondiale, résolu à préserver l'humanité du fléau d'une nouvelle guerre. À cette fin, la Charte des Nations Unies a conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, dans une large mesure, s'est acquitté de cette difficile responsabilité avec un courage louable.

Cependant, le monde, particulièrement le monde en développement, a connu plus de 150 guerres et conflits civils, qui ont causé pratiquement autant de destruction que les deux guerres mondiales. La vague de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des pays, principalement des femmes et des enfants, et les pertes humaines et matérielles ont atteint des proportions inacceptables.

Les changements spectaculaires qui ont eu lieu récemment dans la situation internationale, notamment la fin de la guerre froide, ont donné l'espoir d'un monde plus sûr et plus pacifique. Malheureusement, ces espoirs n'ont pas été réalisés. Toutefois, certains signes encourageants donnent à penser que l'aptitude du Conseil de sécurité à prendre des initiatives positives dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales s'est nettement renforcée grâce à une coopération accrue entre tous ses membres.

Les efforts que nous déployons collectivement en faveur de la paix pourraient être sapés par la tendance croissante du Conseil de sécurité à se montrer moins enclin à tenir le cap dans certaines situations conflictuelles, notamment en Afrique. En outre, une certaine lassitude se fait sentir parmi les pays qui fournissent des contingents et les principaux contributeurs au financement du maintien de la paix, à la suite de la multiplication des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il incombe donc à tous les États Membres de l'ONU de réaffirmer leur volonté de contribuer aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit prendre l'initiative s'il veut véritablement s'acquitter de ses responsabilités avec crédibilité et s'efforcer d'accorder une attention égale à toutes les crises qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'ONU doit répondre positivement et effectivement aux appels que lancent les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest pour qu'un appui financier et logistique soit apporté au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(ECOMOG) afin d'appliquer l'Accord de paix conclu récemment au Libéria.

Pour le Nigéria, il est urgent que le Conseil de sécurité soit revitalisé et restructuré afin qu'il puisse répondre comme il convient aux réalités existantes et aux redoutables défis qui se posent à lui. Il est par conséquent indispensable que sa composition soit accrue pour traduire une représentation plus équitable. Qui plus est, il faut améliorer les méthodes de travail et les procédures du Conseil afin de renforcer son efficacité, sa compétence, sa légitimité et sa transparence. L'Afrique mérite d'être représentée comme il convient dans le groupe des membres permanents du Conseil.

En cette occasion solennelle du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je réaffirme l'attachement du Gouvernement nigérian aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à tous les efforts qui sont faits pour renforcer l'efficacité de l'Organisation dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et pays attaché au maintien de la paix internationale, le Nigéria continuera de contribuer aux efforts collectifs que déploie l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Nigéria des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Alexandre Vondra.

M. Vondra (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous dire que je suis heureux de vous voir présider cette réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies a 50 ans, mais l'idée de sa création est beaucoup plus ancienne. L'Organisation a été établie à la suite de la seconde guerre mondiale et se fonde sur l'expérience de l'Organisation qui l'a précédée, la Société des Nations. Son objectif est clair : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il était entendu que le Conseil de sécurité jouerait un rôle crucial dans cet effort, la responsabilité du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité internationales lui ayant été conférée à cet effet.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous incite par conséquent à réfléchir aux résultats et à l'avenir de l'Organisation en général, mais surtout aux nouvelles améliorations qu'il convient d'apporter au fonctionnement de cet organe vital. Les réalités de l'après-guerre froide dans les relations internationales ont suscité la coopération dans le travail qu'accomplit le Conseil. Elles ont permis au Conseil de devenir un instrument souple et efficace de l'ONU. Ce nouveau climat a été riche de promesses et d'attentes. Mais il s'accompagne également de nombreux nouveaux défis.

Nous n'avons rien ménagé pour relever ces défis. Mon pays est désireux de voir le Conseil de sécurité assumer un plus grand rôle dans les différents aspects que revêt la gestion des conflits et dans la recherche de l'origine même des conflits. L'objectif d'un tel rôle, de pair avec la pratique de la diplomatie préventive, a été de créer les conditions et le climat de nature à permettre aux parties au conflit d'entamer des négociations sérieuses et sincères, et de rétablir ainsi la stabilité et la paix dans les régions où règne la tension. Des conceptions actives et complexes de la consolidation de la paix et du rétablissement de la paix ont été le moyen essentiel qui nous a permis d'appliquer les résultats des négociations.

L'amélioration constante du partage des informations entre les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres de l'ONU, le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, l'accroissement de la transparence dans la prise de décisions par le Conseil et une représentation accrue et équitable au sein du Conseil figurent parmi les principaux moyens susceptibles d'en rehausser l'efficacité. Beaucoup a déjà été accompli. Une voie très importante nous mène vers la réforme du Conseil de sécurité via l'Assemblée générale. Mais il existe d'autres moyens d'amélioration très importants qui relèvent entièrement de la compétence même du Conseil.

Le rôle des forces de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie et la crise financière que connaissent les opérations de maintien de la paix en général nous obligent à revoir intégralement la question du maintien de la paix. La République tchèque est pour l'amélioration constante de l'efficacité des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Elle ne souscrit pas aux opinions pessimistes et partiales exprimées sur les résultats de ces opérations, mais elle essaie de ne pas non plus minimiser leurs lacunes.

Mon gouvernement appuie le renforcement de la coopération de l'ONU avec les accords ou organismes régionaux sur la base du Chapitre VIII de la Charte. L'im-

portance de cet élément est étroitement liée à la participation accrue des organismes régionaux et à la division du travail entre ceux-ci et l'ONU pour ce qui est du maintien de la paix, de la diplomatie préventive et d'autres domaines, afin de pouvoir créer un nouveau système de sécurité internationale. Quant à la coopération spécifiquement établie entre l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine, mon pays préconise son élargissement.

Nous sommes en faveur d'une réforme du système de financement des opérations de maintien de la paix qui devrait, en premier lieu, différencier les États Membres sur la base de critères clairs et objectifs. La République tchèque n'a pas encore été affectée à un groupe de Membres et ne contribue donc pas, pour le moment, au financement du maintien de la paix. Je tiens à affirmer néanmoins que nous sommes prêts à effectuer les paiements complets et immédiats de notre quote-part dès que le Secrétaire général nous en aura fait officiellement la demande.

Dans quelques mois, le mandat de la République tchèque au Conseil de sécurité prendra fin. Nous avons beaucoup réfléchi au rôle des membres non permanents, et surtout à celui de petits pays tels que le nôtre.

En toute logique, le rôle de ces pays en termes de politique mondiale ne peut être aussi important que celui des Membres permanents. Cependant, la République tchèque maintient et défend ses propres vues en matière de politique étrangère. Bien que, dans ses grandes lignes, notre politique étrangère coïncide en général avec celle des autres pays à tradition démocratique, nous essayons d'offrir des idées nouvelles, des accents nouveaux, des arguments nouveaux et des approches nouvelles. Grâce à notre travail au sein du Conseil de sécurité, nous avons également fait la preuve que la République tchèque ne s'intéresse pas uniquement aux conflits qui se déroulent en Europe et n'exclut nullement les crises qui surgissent ailleurs dans le monde, même si leur rapport avec nos intérêts immédiats de politique étrangère ne sont pas apparents de prime abord.

Dans l'accomplissement de notre mandat au Conseil de sécurité, nous espérons ne pas avoir déçu les nombreux États Membres amis qui ont voté en notre faveur. Nous avons fait de notre mieux pour améliorer la transparence du Conseil, pour favoriser la communication entre les membres du Conseil et les non-membres, et notamment les pays qui fournissent des contingents, et pour représenter, au moins dans une certaine mesure, la position des petits et moyens pays. Ce sont là des thèmes d'ordre général que, nous

l'espérons, tous les membres non permanents développeront à l'avenir.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République tchèque pour les paroles aimables qu'il m'a adressées, et je donne la parole au Représentant permanent du Rwanda auprès des Nations Unies, M. Manzi Bakuramutsa.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre présidence de ce Conseil. La neutralité de votre pays et votre présidence confèrent à cet organe une atmosphère sereine et un sentiment plus humain dont il a souvent besoin. Nous vous en félicitons.

La délégation rwandaise se joint au concert des nations pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le Rwanda, en adhérant à cette Organisation, voulait se joindre aux autres pays du monde empreints de bonne volonté pour faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

La grande réussite de l'Organisation est d'avoir permis aux nations du monde de se rencontrer, de procéder à des échanges et de dialoguer.

Nous souhaitons ici rendre hommage aux pays qui, après la seconde guerre mondiale, ont pris l'initiative de rassembler cette institution mondiale, qui est un forum idéal pour toutes les nations du monde.

Si le monde, grâce à l'existence de cette honorable institution, a pu éviter d'autres guerres mondiales, dans les pays du tiers monde, elle n'a pas réussi à éviter des centaines de conflits entre ses membres, et entretenus par ses membres. Après 1945, les guerres ont été transférées de l'hémisphère Nord vers l'hémisphère Sud.

Au cours de ce siècle, un troisième génocide barbare et spectaculaire vient de se produire au Rwanda, pays membre de cette honorable Organisation. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dénoncé, ce dont nous lui sommes reconnaissants, le Conseil de sécurité a opté pour retirer ses forces de maintien de la paix, et les pays riches ont pu offrir à leur population la mise à mort en direct de civils innocents grâce aux émissions de télévision.

Les cerveaux de ce génocide ont été récompensés par les pays membres de cette auguste Organisation, signataires

de la Convention sur le génocide; par une protection illégale, ils ont été nourris, logés, soignés, entraînés et équipés militairement pour qu'ils puissent retourner au pouvoir, par la force, dans leur pays. Des conférences sont en cours de préparation pour leur faciliter la tâche.

À ce propos, Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier votre pays, au nom de mon gouvernement, d'avoir fourni des secours aux enfants blessés et traumatisés au cours de ces massacres. J'en profite également, au nom de mon gouvernement, pour remercier les pays qui ont pris des mesures concrètes à l'égard du peuple rwandais. Il s'agit des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Irlande, de l'Espagne, pour ne citer que ceux-là.

Le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine est en train de se produire au coeur de l'Europe. Plus on crée de groupes pour résoudre le problème, plus on envoie de soldats pour arrêter les dégâts, plus le nettoyage ethnique s'embrase.

L'Afrique a toujours été, au cours de ces cinq siècles, victime de la politique mondiale. Elle a été vidée de sa population d'abord, ensuite elle a été sous le joug de puissances extérieures. Avant qu'elle ne reprenne son souffle, elle a été prise sous le feu croisé de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Depuis que cette dernière a pris fin, la tendance actuelle observable est la marginalisation de ce continent.

Tant qu'il n'y aura pas de justice équitable pour tous dans le monde, il n'y aura ni paix ni sécurité; tant qu'il n'y aura pas de développement socio-économique équitablement conçu pour tous, la paix et la sécurité seront de vains mots, vidés de leur signification.

Après 50 ans de fonctionnement de l'ONU, cette Organisation a besoin de faire une pause, de revoir ses objectifs et de réviser ses programmes.

Après la fin de la guerre froide, la nécessité de réformer et de revitaliser l'ONU est devenue impérative. Il est important qu'elle se restructure pour répondre aux aspirations des États Membres, notamment des pays en développement qui en bénéficient le moins.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il faut assurer une représentation géographique équitable en son sein en augmentant le nombre de sièges permanents et non permanents.

Dans cette restructuration du Conseil, l'Afrique doit avoir des sièges permanents avec tous les droits et devoirs qui s'y attachent. Cela est un droit dû à ce continent et non un privilège.

Le Conseil de sécurité a grand besoin de se démocratiser en son sein et d'instaurer une plus grande transparence aussi bien entre ses membres que vis-à-vis d'autres organes des Nations Unies.

Je voudrais terminer en rappelant encore une fois que la justice et le développement sont des éléments clefs pour que la paix et la sécurité puissent régner dans ce monde. C'est la raison d'être de cette Organisation, et c'est le seul souhait que la délégation du Gouvernement rwandais formule à son égard.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Salim Bin Mohammed Al-Khussaiby.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, en premier lieu, je voudrais vous féliciter sincèrement ainsi que votre amical pays, l'Italie, de présider cette importante réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre, par votre intermédiaire, aux ministres des affaires étrangères et aux représentants des États membres du Conseil de sécurité, les chaleureuses salutations de M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah, Ministre d'État aux affaires étrangères d'Oman, et tous ses vœux pour l'heureux déroulement de cette séance. S'il n'avait pas été tenu par d'autres engagements acceptés précédemment, il serait parmi nous aujourd'hui.

Ma délégation voudrait aussi, Madame la Présidente, rendre hommage à l'excellent travail effectué par votre ambassadeur, Paolo Fulci, qui a dirigé avec maîtrise les activités du Conseil au cours de ce mois, y compris la discussion qui a abouti à un consensus sur l'importante déclaration présidentielle devant être faite aujourd'hui lors de cette réunion du Conseil au niveau ministériel placée sous votre avisée présidence.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 50 ans afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Sur cette base, la communauté internationale a souligné dans la Charte des Nations Unies les principes fonda-

mentaux des droits de la personne humaine, de la justice, de la coexistence et du non-recours à la force militaire, qui devraient être respectés en tout temps et à tout prix. Ces objectifs ne peuvent être réalisés que grâce à une rigoureuse coopération internationale, au mieux des intérêts du développement économique et social et pour le bénéfice de l'humanité.

Dans ce contexte, et afin d'atteindre ces objectifs, le système des Nations Unies et les autres institutions spécialisées ont énergiquement travaillé ensemble à la réalisation des nobles buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité, auquel a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a joué un rôle significatif dans ces efforts, qui s'est dernièrement accru en qualité et quantité au point de faire des opérations de maintien de la paix à la fois un mécanisme international acceptable et un outil nécessaire au règlement de nombreux conflits à travers le monde. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle remarquable en Namibie, en El Salvador, au Cambodge et en Haïti, pour ne citer que quelques exemples.

En dépit du succès des forces de maintien de la paix des Nations Unies, de nombreux obstacles et autres écueils ont empêché les forces de maintien de la paix des Nations Unies de s'acquitter avec succès de leurs mandats, comme en Somalie, au Rwanda, au Libéria et en Bosnie-Herzégovine. Compte tenu de ces difficultés et des contraintes financières auxquelles est aujourd'hui confrontée l'ONU, à une période particulièrement critique de son existence, il est du devoir de la communauté internationale de tirer la leçon de l'expérience passée et d'utiliser les capacités de certaines des organisations régionales existantes en faisant preuve de la volonté et de l'attachement qui sont nécessaires pour résoudre les questions en suspens, conformément aux buts et principes consacrés dans le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Pour ce faire, il serait nécessaire que le Conseil de sécurité procède à une analyse et à un examen exhaustif avant de mettre sur pied toute opération de maintien de la paix, étant donné que de telles opérations doivent être menées avec le consentement précis des parties intéressées pour ce qui est des délais, des objectifs et des mandats, compte tenu des capacités et des ressources des Nations Unies.

S'agissant de la diplomatie préventive, nous estimons que le «Supplément à l'Agenda pour la paix», préparé par le Secrétaire général des Nations Unies, contient de nombreux

éléments qui facilitent la discussion en cours sur la revitalisation et la restructuration du rôle que doivent jouer les Nations Unies dans le maintien de la paix. Par ailleurs, les déclarations faites le 21 février 1995 par le Président du Conseil de sécurité à propos de ce supplément, parallèlement à la déclaration portant sur la transparence et la coordination entre les membres du Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États fournisseurs de troupes, sont d'après nous des mesures qui vont dans la bonne direction et qui devraient permettre d'améliorer le travail des Nations Unies en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

La paix à laquelle nous aspirons tous, telle qu'énoncée dans la Charte, n'a pas encore été réalisée. Au Moyen-Orient, malgré le recours par les parties arabes et Israël au dialogue et à la négociation après des décennies de guerre et de haine, la paix tant attendue ne s'est pas encore concrétisée, notamment du côté israélo-syrien et israélo-libanais et les progrès font défaut, bien que nous continuions d'espérer que la dynamique du processus de paix en cours permettra de lever tous les obstacles qui pourraient se dresser sur la voie de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. C'est à Israël, qui occupe des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban, qu'il incombe d'assurer le succès de ce processus, qui se fonde sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et sur le principe : la terre pour la paix. Dans la même optique, les efforts faits au plan international pour aider l'Iraq à surmonter la crise qu'il traverse actuellement ont connu un grave revers du fait des réticences du Gouvernement iraquien et du fait qu'il a refusé jusqu'à récemment de divulguer d'importantes informations à la Commission spéciale.

Dans ce contexte, il faut se rappeler que la sécurité collective ne se limite pas aux conflits militaires; d'autres dangers, comme le terrorisme, le fanatisme et l'extrémisme, menacent la paix et la sécurité internationales. Ces phénomènes négatifs ont un objectif : détruire les principes de tolérance et la primauté du droit. Notre attachement à la sécurité collective, telle qu'énoncée dans la Charte de l'Organisation, devrait être élargi pour inclure ces phénomènes afin de permettre aux nations de réaliser leur développement économique et social.

Les bouleversements et les défis que nous avons observés récemment dans de nombreuses parties du monde exigent de nous tous une réponse collective. Notre réunion de haut niveau fournit aujourd'hui l'occasion d'échanger des vues sur cette question afin d'aborder et de traiter ces nouveaux défis qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En relevant ces nouveaux défis, qu'il s'agisse de résoudre des problèmes régionaux, de longue date ou de combler les fossés économiques et sociaux existants, il est impératif que l'ONU concentre ses efforts, aujourd'hui plus que jamais, sur la recherche de solutions et de compromis indispensables. L'Organisation internationale dispose du potentiel et de la capacité de faire plus; elle pourrait ainsi s'acquitter du rôle qui lui incombe. Nous comprenons les difficultés auxquelles est confrontée l'ONU, mais elles peuvent être surmontées par des efforts collectifs en vue de restructurer l'Organisation et de chercher des moyens nouveaux et économiques qui lui épargneront de s'impliquer dans toutes les questions, grandes et petites, qui se posent dans le monde.

Mon pays estime que tous les Membres de l'Organisation doivent dépasser leurs différences et assumer leurs responsabilités afin de montrer leurs véritables intentions et d'appuyer une paix commune qui fera entrer les Nations Unies dans le XXI^e siècle, au cours duquel le développement durable deviendra partie intégrante de toutes les nations dans la recherche d'un avenir pacifique, sûr et radieux pour les générations futures.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent d'Oman des paroles aimables qu'il a adressées à l'Ambassadeur de mon pays.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

Qu'il me soit permis de commencer en vous rendant hommage, Monsieur le Secrétaire général, pour la façon exemplaire dont vous dirigez et servez notre Organisation.

Depuis que l'Italie est entrée à l'Organisation des Nations Unies, elle a consacré ses efforts politiques et diplomatiques les plus importants à la réalisation des buts de l'Organisation. Mon pays comprend parfaitement que la meilleure façon pour les nations du monde d'être entendues est de renforcer le rôle d'une Organisation où toutes les nations sont représentées. Aujourd'hui, avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, l'Italie rend hommage au rôle plus dynamique joué par les Nations Unies, et plus particulièrement par le Conseil de sécurité. L'Italie a contribué concrètement à ce rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales en participant fréquemment à des missions de maintien de la paix des Nations Unies, à des forces multinationales autorisées par le Conseil de sécurité et à des opérations conduites par des organisations régionales à la demande du Conseil de sécurité.

Alors que l'Organisation se prépare à aborder son deuxième demi-siècle d'existence, elle doit puiser dans le courage dont elle a si souvent fait preuve dans les graves situations internationales pour examiner sa propre situation interne. Si nous voulons rendre hommage aux principes consacrés dans la Charte de San Francisco, nous devons réformer l'Organisation afin de la mettre au diapason des changements intervenus à la fois dans le monde et du nombre croissant de membres de l'Organisation des Nations Unies. De plus, le but final de la réforme tel qu'identifié par l'Assemblée générale — une Organisation des Nations Unies plus équitable et plus représentative — doit se refléter dans le processus par lequel nous délibérons, choisissons et réalisons la réforme.

Dans ce contexte, l'Italie a présenté une proposition de réforme du Conseil de sécurité qui s'inspire des principes de la démocratie, de la transparence et de la représentation géographique équitable de tous les États Membres et qui tend à préserver son efficacité et son efficacité, proposition qui vise à satisfaire et à concilier les aspirations de tous les États Membres.

À ce stade critique, nous devons faire face, tous unis, aux défis du présent et de l'avenir. Ensemble, nous devons poursuivre nos efforts pour oeuvrer à l'édification d'un monde meilleur pour tous les pays et tous les peuples.

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité s'est réuni le 26 septembre 1995, au niveau des Ministres des affaires étrangères, pour célébrer le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies et procéder à un échange de vues sur les défis qu'il doit relever.

Depuis sa création, le Conseil de sécurité joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur lequel reposent le développement et la coopération entre les nations. Les dernières années, en particulier, ont été marquées par des changements spectaculaires, qui ont fait naître de nouveaux espoirs et posé de nouveaux problèmes. Les opérations décidées par le Conseil ont contribué au rétablissement de la paix et de la sécurité dans des pays longtemps déchirés par la guerre. Ces opérations ont dans l'ensemble été réussies, mais tel n'a pas été le cas dans tous les domaines. Le Conseil se doit de

continuer d'oeuvrer sans ménager ses efforts au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de tirer les leçons de l'expérience des opérations passées et en cours.

Le Conseil a conscience que les défis auxquels doit faire face la communauté internationale appellent une réponse résolue, fondée sur les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Les membres du Conseil de sécurité estiment indispensable de renforcer et de revitaliser l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à relever ces défis. Ils prennent note des conclusions du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, notamment la recommandation selon laquelle il faudrait élargir la composition du Conseil et continuer à en examiner les méthodes de travail, de façon à le rendre plus efficace, plus performant et plus représentatif et à accroître l'efficacité et la transparence de ses travaux; ils notent aussi que, selon le Groupe de travail, d'importantes divergences subsistent concernant des questions clefs. Le Conseil estime également qu'il convient de faire un usage judicieux des instruments d'action préventive et de continuer d'améliorer la capacité de l'Organisation de mener efficacement des opérations de maintien de la paix. Le Conseil continuera à accorder la plus grande importance à la sécurité et à la protection de tous ceux qui, sur le terrain, servent sous le drapeau de l'ONU.

Les membres du Conseil réaffirment leur attachement au système de sécurité collective institué par la Charte. À l'occasion solennelle du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil, de concert avec les autres organes des Nations Unies, célèbre tous les succès remportés à ce jour, mais réaffirme aussi son engagement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il a la responsabilité principale, et sa volonté d'oeuvrer pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1995/48.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour cette séance commémorative.

La séance est levée à 13 h 55.